

Zeitschrift: Der Schweizer Geograph: Zeitschrift des Vereins Schweizerischer Geographieleher, sowie der Geographischen Gesellschaften von Basel, Bern, St. Gallen und Zürich = Le géographe suisse

Herausgeber: Verein Schweizerischer Geographieleher

Band: 7 (1930)

Heft: 1

Artikel: Noms de pays et paysages du canton de Vaud

Autor: Meylan, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DER SCHWEIZER GEOGRAPH LE GÉOGRAPHE SUISSE

ZEITSCHRIFT DES VEREINS SCHWEIZ. GEOGRAPHIELEHRER,
SOWIE DER GEOGRAPHISCHEN GESELLSCHAFTEN VON
BASEL, BERN, ST. GALLEN UND ZÜRICH

REDAKTION: PROF. DR. FRITZ NUSSBAUM, HOFWIL bei BERN

Verlag: Kümmerly & Frey, Geographischer Kartenverlag, Bern
Abonnement, jährlich 10 Hefte, Fr. 5.—

Noms de pays et paysages du canton de Vaud.

René Meylan, Nyon.

Il ne vient à personne l'idée de blâmer l'historien qui, brisant les cadres coutumiers, taille dans le temps des subdivisions nouvelles qui s'adapteront mieux à l'histoire particulière qu'il étudie ou au point de vue auquel il s'est placé.

On reproche par contre aux géographes de ne pas s'entendre sur les limites qu'il convient d'assigner aux régions dites naturelles, aux cadres géographiques. Le droit du géographe à découper l'espace n'est-il pas aussi évident que celui de l'historien à découper le temps?

Peut-être bien, mais l'historien n'est pas victime du trait et du liseré, tandis que le géographe s'astreint à une représentation graphique qui fait sauter aux yeux toutes ses maladresses et qui exige une précision dont la nature est généralement éloignée.

En géographie, le plus souvent, les limites ne sont pas des lignes mais des surfaces. Sur ces surfaces se croisent des éléments dont il est difficile d'apprécier la valeur. Alors, sacrifiant à la rigidité du procédé graphique, le géographe erre sans conviction dans ces zones de contact.

On peut dresser la carte de tous les éléments géographiques d'une région: carte de la forme et de la nature du sol, carte des cultures, du peuplement, de l'habitation, puis les superposer. Bien rarement, jamais plutôt, les limites d'une carte ne répondront aux limites des autres. Ainsi, suivant le point de vue auquel il se sera placé, le géographe découpera de façon différente ses subdivisions régionales.

Ses subdivisions seront-elles des pays? Mais, au fait, qu'est-ce qu'un pays? Comment le définir?

Un «pays» n'est pas une circonscription officielle, mais il peut l'être, exceptionnellement. Un pays peut exister dès que, par la présence ou l'absence d'un facteur géographique, il se distingue des régions avoisinantes; autrement dit, un pays ne peut exister que par contraste:

contrastes d'altitude, contrastes de climat, contrastes de nature ou de forme du sol, contrastes d'activité humaine. Pour mériter d'être reconnu comme tel, un pays doit cependant posséder une certaine uniformité d'aspect qui s'étende à une surface suffisamment vaste.

Uniformité d'aspect, c'est-à-dire, abstraction faite des détails qui varieront nécessairement d'un lieu à l'autre, le maintien de ce qu'on peut appeler les dominantes, les grandes lignes du paysage, sur un assez vaste espace.

Existe-t-il donc un espace minimum au-dessous duquel il n'est pas de pays possible? Nullement, mais la voix du peuple tranche ici en souverain. Si elle consacre l'existence d'un pays par un nom, le pays existe.

Naturellement, le nom du pays découle de sa dominante, sinon il s'identifie avec elle et, s'il résiste à l'usure des siècles, sans appui officiel, mais seulement dans le langage du peuple, c'est qu'il possédait cette vertu d'être à sa place, de satisfaire à un besoin.

« Le bon sens des paysans, a dit Antoine Passy, a devancé la science. Il a distingué par un nom particulier chaque étendue offrant le même aspect ou la même culture. » C'est dire que de vastes espaces sont restés sans dénomination spéciale: ceux qui présentent trop de variétés de formes ou d'exploitation d'une part et, de l'autre, ceux qui ne sont terre d'élection d'aucune culture, ou dont les traits sont peu accusés.

C'est donc folie de vouloir diviser un pays en régions naturelles ayant leur physionomie distincte et leurs contours bien arrêtés, comme c'est folie aussi de vouloir chercher pour chaque région un nom populaire qui la détermine.

Bien suffisamment ardue est la tâche de celui qui veut limiter un pays.

Les éléments constitutifs de la physionomie d'un pays vont en général en s'affaiblissant insensiblement vers la périphérie, sauf, par exception, là où de violents contrastes s'imposent. Suivre la dominante tant qu'elle l'est encore, l'abandonner dès qu'un élément étranger au pays vient à s'imposer, telle semble être la seule méthode et, pour l'appliquer avec quelques chances de succès, le géographe quitte ses cartes pour parcourir la contrée et s'informer auprès de l'habitant.

L'opinion de l'indigène, surtout s'il est cultivateur, est une précieuse ressource. Le paysan connaît son terroir et ses possibilités mieux que personne. Il est le réceptacle de la meilleure tradition et, l'instruction obligatoire ne se préoccupant pas de tels détails, il ne subit guère d'influence livresque. Pourtant, malgré cette coopération, le problème de la limitation d'un pays reste difficile. Nous ne voulons pour exemple que l'enquête menée par M. Biermann dans le but de reconnaître l'étendue du Jorat du côté septentrional.

« A mesure qu'on cherche à s'en rapprocher, le Jorat s'éloigne, ou pour mieux dire, il se réduit, il perd de son étendue, en gagnant en précision. »¹⁾

Origine et variations des noms de pays.

Les noms de pays existent depuis le moment où s'est fait sentir le besoin de limiter des souverainetés ou de répartir des territoires. C'est dire qu'ils accompagnent le peuplement humain dès que celui-ci se fait assez dense pour provoquer des conflits. Ils répondent d'autre part à une tendance humaine qui vise à mettre un nom partout et semble craindre la nature anonyme.

¹⁾ Cf. Ch. Biermann, *Le Jorat*; esquisse géographique, Neuchâtel, 1910. p. 17.

Pour ceux de ces noms qui ont pu franchir les siècles, leurs origines sont parfois reculées dans les profondeurs de la préhistoire. Mais tous ne sont pas parvenus jusqu'à nous, loin de là, car, créatures de l'homme, ils participent de la nature éphémère de leur créateur. S'il leur arrive de subsister, ils sont souvent méconnaissables, pour avoir suivi les lois encore mal établies du langage. Comme tous les éléments d'une langue vivante, ils prennent vie, se développent ou déclinent et meurent, à l'occasion sous nos yeux.

Qui fixe ou a fixé les noms de pays? On se plaît à y voir des créations populaires, mais, en général, la masse amorphe du peuple n'y est pour rien. Les noms sont d'origine administrative, mais le peuple a pourvu à leur conservation et leur a donné parfois un sens déterminé. Ce sens a pu varier au cours des âges, mais, pour l'habitant du pays et pour ses voisins, il n'a jamais cessé d'être compréhensible, ou alors, dans le cas contraire, il est tombé en désuétude et a finalement disparu.

Un bel exemple de cette évolution du sens d'un nom de pays — nous regrettons de ne pouvoir le tirer de notre terroir — nous est fourni par le Perche. Le Perche, d'après René Musset, le géographe de la région, est un ancien comté, entre l'Ile-de-France et la Bretagne, qui tire son nom d'une vaste forêt et il a signifié alors pays forestier, puis, avec les défrichements plus intenses, il est devenu un nom de pays à signification agricole se consacrant essentiellement à l'élevage. De nos jours, enfin, il s'étend, mal défini encore, à toute la région qui élève et vend le cheval percheron.

Des bouleversements politiques, conquêtes ou invasions, ont provoqué la disparition d'une multitude de noms géographiques. Les noms dont la seule assise était la volonté d'une administration ont été les premiers à tomber, tandis que ceux qui étaient attachés à un vrai cadre géographique se sont plus facilement perpétués avec lui.

Chez nous, les plus anciens noms de pays remontent à la période gallo-romaine. Aux «pagi» gallo-romains sont venues se superposer les divisions ecclésiastiques du haut moyen-âge, puis la féodalité a taillé à son gré de nouvelles souverainetés dans la masse imprécise et instable des subdivisions antérieures.

Il ne nous reste plus rien des noms de pays qui tirent leur origine d'une ville, type encore si fréquent en France. Cependant nous avons eu notre «pagus Aventicensis» et notre «pagus Lausonnensis» et, tout près de nous, subsiste encore le «Genevois», à côté du «pagus Equestris» disparu.

La situation géographique de la plaine du Rhône nous a valu un beau vieux nom que nous avons laissé disparaître de chez nous: le Chablais, «caput lacensis», la tête du lac.

Son altitude considérable par rapport aux terres plus basses de la Sarine inférieure a valu à la vallée de Château-d'Oex le nom de Pays-d'Enhaut. Tandis que le Jorat doit son nom à ses épaisses forêts, La Côte, Lavaux, La Vallée sont des expressions tirées de la morphologie.

Nous ne connaissons pas dans le canton de Vaud de noms de pays résultant d'une épithète. Celles-ci étaient plutôt attachées aux villes et ces expressions populaires sont bien mortes.

C'est un fait connu que la toponymie est une couverture dont les mailles peuvent glisser, cédant d'une part à des poussées victorieuses, subissant ailleurs de mystérieuses attractions. Ce flottement peut créer par la suite de sérieuses difficultés à ceux qui prétendent expliquer un nom géographique par la géographie de la région à laquelle il est censé se rapporter.

Un exemple entre tant d'autres. Le Molendruz était jadis une sommité dont la crête servait de limite, puis le nom s'est déplacé par l'usage vers le nord-est, pour s'appliquer plus spécialement à un pâturage exploité à proximité, tandis que la montagne elle-même était baptisée dès lors Haut-de-Molendruz. Vers le milieu du siècle passé, la création de l'asile du Molendruz, lieu de passage fréquenté, a dévié le nom encore plus à l'est et maintenant, il s'étend, avec la route rectifiée, jusqu'aux grands lacets qu'elle décrit, bien loin du Molendruz primitif.

Donc les noms géographiques émigrent. Les noms de pays n'échappent pas à la règle. Nous en avons un exemple fort intéressant: c'est le Chablais.

Ce nom, nous l'avons vu, possède le sens primitif de « tête du lac, haut du lac. » Or, on le lit aujourd'hui plus à l'W, au sud du Léman. Ce déplacement dans l'espace excuse-t-il ceux qui ont voulu dériver Chablais de « caballicus ager », territoire où l'on élève le cheval ? Quel cheval élève-t-on en Savoie, s'il vous plaît, et à quelle époque une race chevaline savoyarde fit-elle parler d'elle assez pour que ce territoire en fût distingué des autres ? Avouons cependant qu'on ne peut guère croire à l'origine « caput lacensis » lorsqu'on voit le nom de Chablais s'inscrire sur les cartes à cheval sur la Dranse qui débouche à Thonon.

Le Chablais désignait au moyen-âge toute la région, appelée aujourd'hui plaine du Rhône et les vallées latérales des deux côtés. Au commencement du XII^e siècle, le Chablais passa sous la domination de la Savoie qui plaça dans la suite un bailli au château de Chillon. Le comte Pierre II, le Petit Charlemagne, adjoignit au Chablais, vers le milieu du XIII^e siècle, les biens du comte de Genevois sis entre la Dranse et l'Arve. Ce fut le Nouveau-Chablais, par opposition au Vieux-Chablais, nom donné parfois au noyau primitif. Ces deux territoires furent définitivement réunis à la suite du traité d'Annemasse, le 22 décembre 1287, et reçurent le titre de duché. Vinrent alors les conquêtes bernoise et valaisanne, à la fin du XV^e siècle, et le pays morcelé, en perdant son unité politique, perdit aussi son nom qui se conserva par contre dans la partie la plus récemment acquise et la plus excentrique, restée sous la domination de la Savoie. En son lieu d'origine, le nom est tombé en désuétude; or, il mérite d'être rétabli, au moins sous sa forme de Vieux-Chablais pour éviter toute confusion fâcheuse.

S'il est relativement rare qu'un nom de pays émigre ainsi, l'extension d'un nom local à un territoire plus vaste est assez fréquent. Nous en avons un excellent exemple en Lavaux. Combien de méninges ne se sont-elles pas usées à expliquer ce nom étymologiquement si simple: La Vaux, la vallée ?

C'est la vallée dont on cherche en vain le versant opposé, à moins que le regard ne se porte jusqu'à la côte de Savoie, vallée admirable dans ce cas ! Pourtant, bien que la ligne gracieuse de la Dent-d'Oche soit inséparable du paysage de Lavaux, c'est sur la rive vaudoise seule que nous devons chercher l'explication du nom.

La traduction allemande en « Ryffthal » n'est d'aucun secours. Si l'on disait non pas Lavaux mais Lesvaux, au pluriel, on mettrait le nom en rapport avec les

ravins torrentiels qui sillonnent le flanc méridional du Jorat. De fait, c'est là qu'il faut chercher. Dès 1138, apparaît dans les documents l'expression « in vallis de Lustriaco. Il s'agit donc de la vaux de Lutry, autrement dit de la gorge profonde taillée dans la molasse par le torrent capricieux qu'est la Lutrive. Quand Lutry passera aux mains de l'évêque de Lausanne avec son territoire, le nom de La Vaux de Lutry s'étendra plus à l'est; ainsi de suite, jusqu'à la Veveyse, progressivement, le nom de Lavaux cheminera avec la souveraineté épiscopale.

La politique avec ses hasards fait donc la fortune de certains noms comme elle en ruine d'autres. A côté de la politique, tant d'autres facteurs entrent encore en jeu! Rien ne facilite plus l'extension d'un nom de pays que le bon renom dont il jouit. Au contraire, une terre mal famée se réduira, par la volonté manifestée de tous les voisins, à son domaine strict.

(A suivre)

Vier südliche Kultstätten.

Von Paul Vosseler.

Nicht alle Zusammenhänge im Leben des Menschen sind in ihrer Aufeinanderfolge leicht erklärlich. Es gibt immer unbegreifliche Dinge, und dieses Wunderbare sucht der Mensch in manifester Gestalt darzustellen. Er hebt es gerne in die Sphäre des Religiösen und umgibt es mit einem frommen Ritus der Anbetung, die in ihrer Lokalisierung eine grosse Anziehungskraft auf die unter seelischen und körperlichen Konflikten leidende Menschheit ausübt.

Vier Stätten des Kultes seien hier kurz charakterisiert, die sowohl in ihrer landschaftlichen Gestaltung wie im Religiösen ausgeprägte Eigenart zeigen.

Still und verschwiegen liegt in einem abgelegenen Tälchen, inmitten der verkarsteten Nordkordillieren von Mallorca, der grössten Baleareninsel, ein Kloster und Wallfahrtsort:

Nuestra señora de Lluch.

Grosse Steingebäude, mit einfachen klassizistischen Fassaden, geschaffen, Pilgerzüge in gastlichen Zellen aufzunehmen, umgeben einen kleinen Hof, in dem Palmen und grossblumige Magnolien um den spärlich fliessenden Springbrunnen grünen. Im Hintergrund erhebt sich ein kleines, barockes Gotteshaus. Es ist der Vorraum zur Kapelle der Jungfrau, der Virgen, die in dunkelm Raum, nur beleuchtet vom ewig brennenden Oellicht, verehrt wird. Der Herzbruderorden unterhält hier eine klösterliche Erziehungsanstalt, die aber unter strenger Klausur gehalten ist.

Die Wallfahrtsgebäude liegen in einer lieblichen Oase von grünen Gärten, fruchtbaren Aeckern, ein *hortus Dei* inmitten trockener Steppe und stacheligen Buschwaldes von immergrünen, knorrigen Steineichen. Aus ihrem dunkelblaugrünen Laub stechen die scharfen